

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12867**

Intitulé

MASTER : MASTER Master à finalité Professionnelle
Domaine : Droit, Economie, Gestion
Mention : Droit des affaires
Spécialité : Fiscalité appliquée

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des affaires, Spécialité Fiscalité appliquée est de permettre aux étudiant(e)s d'entreprendre des carrières liées à la fiscalité (avocat fiscaliste, expert comptable, fiscaliste d'entreprise, membre de l'administration fiscale, etc.).

A l'issue du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des affaires, Spécialité Fiscalité appliquée, le diplômé est capable de :

- Procéder à des comparaisons des règles et systèmes fiscaux applicables aux personnes physiques et aux personnes morales, et ce dans un cadre tant national qu'international.
- Participer à la réflexion sur la définition ou l'harmonisation des politiques fiscales, tant au niveau national qu'au sein des institutions de l'union européenne ou internationales.
- Apprécier le coût fiscal des opérations engagées par les entreprises dans le cadre des fusions et des acquisitions.
- Rechercher et mettre en oeuvre des formules d'optimisation des coûts fiscaux.
- Optimiser le montage d'opérations de restructurations, fusions, créations, cessions ou acquisitions, en appréciant les risques juridiques et le coût fiscal.
- Conseiller les particuliers et les entreprises sur toutes les problématiques liées à la fiscalité (fiscalité personnelle et fiscalité de l'entreprise dans leurs aspects internes (impôts d'Etat, impôts locaux et impôts sociaux) et internationaux)
- Assister les entreprises et les particuliers dans le cadre de procédures de contrôles fiscaux et de contentieux fiscal : réponses à des notifications de redressement, réclamations contentieuses, saisine des commissions départementales, requêtes et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires.
- Mettre en place une veille juridique afin de s'assurer que l'entreprise respecte les normes fiscales nationales et internationales, et l'aider à réduire ses coûts fiscaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Administrations nationales, européennes et internationales
- Cabinets d'avocat
- Conseil
- Banques
- Finances
- Assurances
- Fusions & Acquisitions
 - Collaborateur/Collaboratrice d'expertise comptable
- Expertise comptable
- Avocat(e) fiscaliste
- Conseiller /Conseillère fiscal(e)
- Expert(e) fiscal(e)
- Fiscaliste
- Juriste fiscaliste
- Responsable fiscal(e)
- Thèse
- Administration

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

K1404 : Mise en oeuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1903 : Défense et conseil juridique

M1201 : Analyse et ingénierie financière

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un master 1

attestant qu'il ou elle maîtrise les matières fondamentales d'un niveau de master 1 de Droit des affaires

peut accéder à la deuxième année dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'UFR de Droit

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2 décrits ci-dessous :

Descriptif des composants de la certification :

Master 1 – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

Semestre 1

UE 1 : 2 matière avec TD parmi la liste suivante (14 ECTS) :

- Droit des instruments de paiement et de crédit - Sûretés et publicité foncières - Droit international privé I - Droit pénal spécial - Droit des assurances

UE 2 : 2 matières à choisir parmi les matières de l'UE1 non encore choisie et/ou 1 ou 2 matières dans la liste suivante (9 ECTS) :

- Langue obligatoire - Comptabilité et fiscalité des entreprises - Droit d'auteur - Droit de la concurrence - Histoire des doctrines pénales - Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution - Histoire des justices - Nationalité et condition des étrangers - Droit public économique I - Droit de l'environnement - Espace judiciaire européen - Procédures civiles d'exécution - International commercial law

UE 3 : 2 matières obligatoires dont l'une au moins de la liste ci-dessous et, soit la 2e matière de cette liste, soit une des matières de l'UE2 non choisies (7 ECTS) :

- Informatique obligatoire -Droit privé immobilier de la construction - Droit des assurances

Semestre 2

UE 1 : 2 matière avec TD parmi la liste suivante (14 ECTS) :

- Droit du système et des contrats bancaires - Droit des entreprises en difficultés - Droit européen des affaires - Droit international privé II

UE 2 : 2 matières à choisir parmi les matières de l'UE1 non encore choisie et/ou 1 ou 2 matières dans la liste suivante (9 ECTS) :

- Langue obligatoire - Criminologie et sciences pénitentiaires - Droit de la communication - Droit de la propriété industrielle - Droit des marchés financiers - Droit pénal des affaires - Droit privé notarial - Droit du secteur sanitaire et social - Histoire des fondements juridiques de l'Europe - Grands systèmes de droit contemporains - Histoire des idées politiques aux XIXe et XXe siècles - Droit des transports

UE 3 : 2 matières au choix la liste suivante (7 ECTS) :

- Informatique obligatoire - Droit social III - Droit des assurances appliqué aux immeubles

Master 2 – semestres 3 et 4 – 60 ECTS

Semestre 3

UE 1 : Droit des sociétés et fiscalité des entreprises (5 ECTS) - Droit fiscal international et européen (5 ECTS) - Fiscalité personnelle (5 ECTS)

UE 2 : Fiscalité immobilière (4 ECTS) - Contentieux fiscal (4 ECTS) - Anglais juridique (2 ECTS)

UE 3 : Mémoire (5 ECTS)

UE 4 : Droit du commerce international (1,5 ECTS) - Deuxième langue vivante (1,5 ECTS)

Semestre 4

UE 1 : Droit comptable et fiscalité des entreprises (5 ECTS) - Droit fiscal international et européen (5 ECTS) - TVA (5 ECTS)

U E 2 : Impôt sur la fortune et droits de succession (2 ECTS) - Fiscalité comparée (4 ECTS) - Anglais juridique (2 ECTS)

UE 3 : Rapport de stage (7 ECTS)

UE 4 : Droit douanier et des changes - Informatique juridique - Fiscalité locale

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	<p>Cette formation est accessible via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE. Validation d'une expérience professionnelle jugée équivalente prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de la spécialité.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://droit.u-pec.fr/formations/master-2/>

[Faculté de Droit](#)

[Université Paris-Est Créteil Val de Marne](#)

[Statistiques](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Faculté de Droit

83-85 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Historique de la certification :

Créé lors de la dernière vague d'habilitation en remplacement du DEA de droit des affaires